



# *Guide d'accueil*

*Du nouveau résident et de sa famille*

Centre de santé et de services sociaux  
de Montmagny-L'Islet

Au *coeur* de la communauté

# *Bienvenue*

*« La première main  
que l'on serre,  
les premiers visages  
que l'on voit,  
les premières  
informations  
que l'on  
reçoit nous  
laissent  
une impression  
marquante... »*

La direction, les membres du personnel  
et les résidents sont heureux de vous  
accueillir dans votre nouveau domicile.

Pour vous, il s'agit d'une étape marquante  
de votre vie. Soyez assuré que tous ceux qui vous  
accompagneront au cours de votre séjour mettront tout  
en œuvre pour vous offrir un milieu de vie de qualité  
et des services personnalisés à vos besoins.

Dans ce guide d'accueil, vous trouverez des informations  
générales et parfois plus spécifiques qui répondront  
à vos interrogations.

Alors au nom de toute l'équipe, nous vous souhaitons  
une chaleureuse bienvenue  
chez vous et au plaisir de vous rencontrer !

**Josée Chouinard**  
Directrice de programme  
Soutien à l'autonomie aux personnes âgées

***Un milieu d'hébergement et de vie au cœur de la communauté, entouré de services et de professionnels qui vous accompagnent au quotidien, en toute sécurité et dans le respect de vos droits.***

## ***Table des matières***

<b>Un milieu d'hébergement et de vie au cœur de la communauté</b> .....	5
<b>L'importance de la famille et de vos proches</b>	
• Des exemples de ce que votre famille peut faire avec vous .....	6
• Ce que nous offrons pour soutenir leur précieuse implication .....	7
<b>Votre nouvel environnement</b>	
• Votre chambre .....	8
• La loi anti-tabac .....	9
• Le salon de familles .....	9
<b>Entouré de services et de professionnels qui vous accompagnent au quotidien</b>	
• Services médicaux et professionnels .....	10
• Services de soutien .....	12
• Les autres services à vos frais .....	12
<b>En toute sécurité</b> .....	14
<b>Dans le respect de vos droits</b>	
• Le code d'éthique .....	14
• Les comités qui vous représentent .....	15
• En cas d'insatisfaction .....	15
<b>Avec nos précieux partenaires</b>	
• Les bénévoles, les fondations et le Noël du Bonheur .....	16
<b>Aide-mémoire</b>	
• Votre contribution financière .....	18
• Changement d'adresse .....	18
• Ce que vous devez prévoir .....	18
• Les documents à apporter lors de votre admission .....	19

# Centres d'hébergement du CSSS de Montmagny-L'Islet



## **Centre d'hébergement de Montmagny**

168, Saint-Joseph, Montmagny, QC G5V 1H8  
**418 248-2572**

## **Centre d'hébergement de Saint-Fabien-de-Panet**

19, rue Principale Est  
Saint-Fabien-de-Panet, QC G0R 2J0  
**418 249-4051**



## **Centre d'hébergement de Cap-Saint-Ignace**

146, du Manoir Est, Cap-Saint-Ignace, QC G0R 1H0  
**418 246-5644**

## **Centre d'hébergement de Saint-Jean-Port-Joli**

430, rue Jean-Leclerc, Saint-Jean-Port-Joli, QC G0R 3G0  
**418 598-3355**



## **Maisons d'hébergement de Sainte-Perpétue**

22, rue des Loisirs, Sainte-Perpétue, QC G0R 3Z0  
**418 359-2247**

## **Maisons d'hébergement de Saint-Eugène**

2, rue de la Madone, Saint-Eugène, QC G0R 1X0  
**418 247-3927**



# *Un MILIEU D'HÉBERGEMENT et DE VIE au cœur de la communauté*

Au sens de la loi, la mission de nos centres d'hébergement est de vous offrir un milieu de vie empreint d'humanité, de douceur et d'écoute, où vous vous sentirez le plus possible chez vous, dans un environnement chaleureux et sécuritaire.

L'approche milieu de vie prend tout son sens, à travers les gestes concrets empreints d'humanisme, d'engagement, d'excellence, d'équité, de confidentialité et de respect de la part de l'ensemble du personnel.

Notre engagement est donc de mettre à votre disposition tous les moyens nécessaires afin que vous puissiez maintenir votre autonomie, et ce, dans le plus grand respect de votre dignité, de votre liberté à faire vos choix et à exercer votre pouvoir décisionnel.

De plus, parce que nous reconnaissons que vous êtes toujours un membre de la collectivité, notre préoccupation première est de garder une ouverture constante sur la communauté afin de vous permettre de continuer à entretenir les liens sociaux et familiaux qui renforcent votre intégrité, votre identité et votre épanouissement.



## *L'importance de la **FAMILLE** et de vos proches*

Malgré toute la gamme de services que nous sommes en mesure de vous offrir, nous sommes très conscients que nous ne nous substituerons jamais à votre famille. Notre rôle d'accompagnement commence aujourd'hui certes, mais le leur dure depuis toujours. Notre rôle fait partie des services que se donne notre communauté alors que le leur se fonde sur les liens de sang et votre histoire familiale. Votre famille et vos proches sont les seuls à partager ce lien affectif au cœur même de votre vie. C'est pourquoi nous sommes sensibles à l'importance de leur donner la plus grande place afin qu'ils puissent s'impliquer comme ils le souhaitent et pour les raisons qui les motivent.



### **Des exemples de ce que votre famille peut faire avec vous**

- Vous soutenir affectueusement (par leur présence rassurante, leurs visites régulières et leurs appels téléphoniques).
- Nous aider à mieux vous connaître en nous partageant vos goûts et vos habitudes de vie.
- Participer avec vous aux activités de la vie quotidienne (soins d'hygiène et d'assistance, l'alimentation) ou toute autre activité de loisir.
- Vous aider ou vous stimuler à maintenir votre autonomie (marche, activités manuelles et intellectuelles) et votre capacité à faire vos choix et exprimer vos opinions.
- Apporter de la maison des mets que vous affectionnez.
- Prendre un repas avec vous. Nous vous demandons de nous avertir à l'avance afin de réserver le nombre de repas désirés. Ces repas sont à votre charge.
- Vous accompagner pour vos rendez-vous médicaux.

- Vous sortir en tout temps pour une promenade à l'extérieur, un après-midi de magasinage, un repas au restaurant ou pour un séjour en famille. Pour les sorties de plus d'une journée, nous vous demandons d'aviser la responsable de la date et la durée du séjour afin de planifier la médication et tout autre effet nécessaire.
- Amener leur animal domestique lors de leurs visites.
- Être à votre chevet si vous êtes malade.
- Vous accompagner et participer à l'élaboration de votre plan d'intervention ou de votre projet de vie si vous le désirez.

## Ce que nous leur offrons pour soutenir leur *précieuse implication*

- Une oreille attentive s'ils en ressentent le besoin.
- Une porte toujours ouverte pour vous visiter. Votre famille et vos proches sont les bienvenus à toute heure, dans le respect de la quiétude des autres résidents.
- L'accès à des locaux et salons vous permettant de vous réunir en famille ou en toute intimité.
- La possibilité d'utiliser le salon de coiffure et la salle de bain pour une activité avec vous.
- Un programme mensuel des activités de loisir.
- L'accès à du matériel de loisir (bacs de jeux) et à l'aménagement extérieur (jardin, balançoire, feu de camp, etc.).
- Le journal *VieLien* (dédié à l'hébergement), pour les informer.



# Votre nouvel **ENVIRONNEMENT**

## Votre chambre

Nous considérons que votre chambre est votre espace privé. Il est essentiel que vous y soyez bien et que vous puissiez l'aménager selon vos goûts et votre personnalité. Nous vous invitons donc à y apporter des objets personnels qui font partie de votre histoire de vie. Tenant compte des contraintes de sécurité et de l'architecture de nos centres d'hébergement, nous vous proposons cependant certains éléments à respecter. Ainsi vous pouvez apporter un petit réfrigérateur, un téléviseur, un ordinateur, une radio et des objets de décoration. Il est de votre responsabilité d'en assurer



l'entretien et la vérification du contenu. Nous pourrions installer pour vous, les cadres et photos que vous apporterez. Il est possible, dans certains centres et sous certaines conditions, d'installer un climatiseur. Une demande doit être faite au coordonnateur. Tout appareil chauffant est cependant interdit.

La literie est fournie et entretenue par l'établissement. Il est tout de même possible d'apporter vos propres draps, votre couvre-lit, vos rideaux et votre oreiller et choisir d'en faire l'entretien par vous-même.

L'entretien ménager de votre chambre est fait toutes les semaines. Toutefois, vous devez voir à l'entretien de vos tiroirs, de votre garde-robe et de votre pharmacie.

Votre chambre vous est attribuée selon l'évaluation de votre condition actuelle. Il est possible, lors de votre séjour, qu'une autre chambre vous soit attribuée dans un secteur qui répond davantage à vos besoins si ceux-ci changent considérablement. Il se peut aussi qu'une autre ressource en hébergement s'avère plus profitable pour vous. Dans le cas échéant, vous serez invité à rencontrer l'équipe en place afin de connaître les raisons motivant un quelconque changement.



Lorsqu'un résident quitte définitivement l'établissement, un délai maximal de 24 heures est accordé à ses proches pour libérer la chambre. Cette mesure est dictée par l'urgence des besoins de la clientèle à domicile ou en centre hospitalier en attente de place en hébergement.

## La loi anti-tabac

Au CSSS de Montmagny-L'Islet, tous nos établissements sont sans-fumée. Il est donc interdit de fumer dans un rayon de neuf mètres des bâtiments. Cette règle est applicable tant pour vous, pour votre famille que pour l'ensemble des visiteurs et du personnel. Si vous désirez cesser de fumer, l'établissement vous offre un service d'accompagnement dans votre démarche.



## Le salon de familles

Chaque opportunité que nous créons pour favoriser le maintien des liens familiaux nous rapproche de ce que devrait être un milieu de vie adapté aux besoins et aux préférences des gens qui l'habitent.

C'est pourquoi nous mettons à votre disposition, le salon de familles, qui a pour vocation première d'offrir un lieu de recueillement, une forme de refuge aux familles qui accompagnent leur parent en fin de vie. Mais, il peut aussi vous servir d'espace de rencontre et de socialisation avec vos proches. Et finalement, cela permet entre autres aux résidents qui vivent en chambre double, d'avoir accès à un espace intime et privé pour recevoir leurs invités.

L'utilisation du salon de familles se fait par réservation auprès de l'agente administrative de l'établissement. En période d'affluence (Noël, fête des Mères, fête des Pères, Pâques), en cas de non-disponibilité, nous vous dirigerons vers d'autres salles communes.

# Entouré de **SERVICES** et de **PROFESSIONNELS** qui vous accompagnent au quotidien

## Services médicaux et professionnels

### Services de soins infirmiers et d'assistance

Vous avez droit à une gamme variée de services de soins et d'assistance qui vous sont offerts 24 heures par jour. Vous pouvez donc compter sur la présence continue d'infirmières et/ou d'infirmières auxiliaires et de préposées qui ont à cœur de vous écouter, de vous accompagner et de répondre à vos besoins tout en vous encourageant à participer au maintien de vos capacités.



### Services de soins médicaux

Des visites médicales sont prévues, selon un horaire variable, en fonction de la disponibilité du médecin et de vos besoins. Un médecin de garde est aussi disponible en tout temps, sur appel pour répondre aux besoins médicaux d'urgence.

### Services spécialisés

Une équipe de professionnels est disponible pour l'ensemble des six centres d'hébergement, afin de répondre à vos besoins plus spécifiques :

- **Service de pharmacie** : Une équipe de pharmaciens et pharmaciennes évaluent régulièrement votre profil pharmacologique et s'assurent de vous fournir les médicaments prescrits par votre médecin et inscrits au formulaire provincial. Il est possible qu'occasionnellement vous ayez à payer un médicament non inscrit à la liste de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ).
- **Service d'ergothérapie et de physiothérapie** : ces professionnels travaillent avec vous pour maintenir et/ou améliorer votre autonomie.

- **Service d'une nutritionniste** afin de répondre à vos besoins spécifiques liés à l'alimentation
- **Service d'un travailleur social** pour vous et votre famille afin de faciliter votre intégration et pour vous accompagner dans vos démarches d'ordre légal, familial ou personnel.
- **Service d'animation spirituelle** : Dans le respect de vos croyances et de vos valeurs, un animateur spirituel peut vous rendre visite afin que vous puissiez échanger sur ce que vous vivez intérieurement, mais aussi sur vos inquiétudes et vos doutes. De plus, ce service offre la célébration de la messe selon un horaire préétabli et la distribution de la communion aux chambres si vous le désirez.
- **Service d'animation loisirs** : Afin de créer un véritable lieu de vie animé, un calendrier mensuel d'activités variées et adaptées en fonction de vos goûts, de vos intérêts et de vos capacités est distribué directement à votre chambre et sur différents tableaux prévus à cette fin. Vous êtes libre de choisir les activités qui vous conviennent et vos proches y sont toujours les bienvenus. De plus, des sorties en véhicule adapté sont organisées régulièrement vous permettant de maintenir les liens avec la communauté.
- **Équipe interdisciplinaire** : Dans les prochains mois, lorsque vous serez bien installé dans votre nouvel environnement, vous serez invité à participer à une rencontre de l'équipe interdisciplinaire afin que vous leur partagiez votre projet de vie, et qu'ensemble vous puissiez élaborer votre plan d'intervention personnalisé. Différents sujets pourront être abordés : votre adaptation au milieu, vos habitudes de vie et vos préférences, votre autonomie, votre santé, vos médicaments et le respect de vos droits. Nous vous encourageons, si vous le désirez, à inviter un membre de votre famille ou une personne de votre choix à cette rencontre.



- **Accompagnement en fin de vie** : Nous sommes en mesure de vous offrir un accompagnement qualifié et respectueux à vous et à vos proches dans cette dernière étape de vie. Il est donc possible pour les membres de votre famille d'être présents autant qu'ils le désirent.

## Services de soutien

### **Service alimentaire**

En conformité avec la politique alimentaire adoptée par le CSSS de Montmagny-L'Islet, nous vous proposons un menu varié et de qualité. Nous considérons qu'il est essentiel que vous conserviez le plaisir de manger. Ainsi plusieurs fêtes traditionnelles sont prétextes à un menu spécial de circonstance.

Tous les repas sont servis dans les salles à manger. Il est possible de prendre un repas avec un de vos visiteurs. Vous devez cependant aviser la responsable de l'unité à l'avance afin qu'elle prévienne le service alimentaire. Les coûts sont de votre responsabilité.



Une collation vous sera offerte en après-midi et en soirée.

À votre arrivée, nous prendrons note de vos goûts et préférences ainsi que de vos aversions ou allergies alimentaires. Ces informations seront transmises au service alimentaire afin de bien répondre à vos besoins.

### **Le service de buanderie**

L'établissement effectue gratuitement, le lavage et l'entretien normal de vos vêtements personnels. Toutefois, si vous le désirez, vous pouvez décider de le faire par vous-même. L'infirmière responsable vous invitera à prendre connaissance et à signer le « formulaire de consentement pour utilisation de service de buanderie » que vous décidiez ou non d'utiliser le service de buanderie de l'établissement.

Il est important que vos vêtements soient faciles d'entretien et bien identifiés à votre nom. Veuillez noter que l'étiquetage, l'adaptation, la réparation, l'achat, de même que l'entretien particulier de vos vêtements, comme le lainage, sont sous votre responsabilité et à vos frais.

## Les autres services à vos frais

**Frais de transport pour rendez-vous à l'extérieur** : Lorsque vous avez un rendez-vous à l'extérieur pour des raisons de santé, les coûts de transport sont entièrement défrayés par l'établissement et votre famille est sollicitée afin de vous y accompagner. Pour tout autre rendez-vous, les frais de transport sont à votre charge.

**La coiffure** : Un salon de coiffure est à votre disposition. Vous pouvez donc utiliser les services de la coiffeuse attitrée ou encore celle de votre choix, tout en tenant compte des disponibilités à l'horaire. Il est de votre responsabilité de communiquer avec votre coiffeuse afin de prendre entente sur les coûts, la prise de rendez-vous et le mode de paiement.

**Câblodistribution, téléphonie et Internet** : Vous pouvez faire installer le téléphone à votre chambre en faisant vous-même la demande auprès de la compagnie de téléphone. La facturation sera entièrement à votre charge. En ce qui concerne le câble ou le branchement Internet, vous devez vous informer des modalités et des possibilités de branchement avec le coordonnateur en place.

**Courrier** : Afin de recevoir votre courrier, vous devez vous assurer de bien indiquer l'adresse de votre nouveau milieu de vie. Tous les coûts associés aux abonnements de journaux ou revues sont à votre charge. Votre courrier et vos abonnements seront distribués quotidiennement à votre chambre. En ce qui concerne l'envoi postal et les frais de poste associés, c'est vous qui en êtes responsable. Si nécessaire, vous pouvez vous faire assister par un membre du personnel pour envoyer vos correspondances.



**Soins de pieds spécialisés** : Le service de coupe d'ongles est assuré par l'équipe de soins en place. Advenant la nécessité de soins de pieds plus spécifiques, l'infirmière responsable en discutera avec vous et pourra vous accompagner dans le choix d'un professionnel.

**Autres professionnels à l'externe (dentiste, optométriste, etc.)** : Tout achat, réparation ou changement de prothèses et/ou orthèses tels les dentiers, les lunettes, les appareils auditifs, les chaussures adaptées, etc. sont à vos frais.

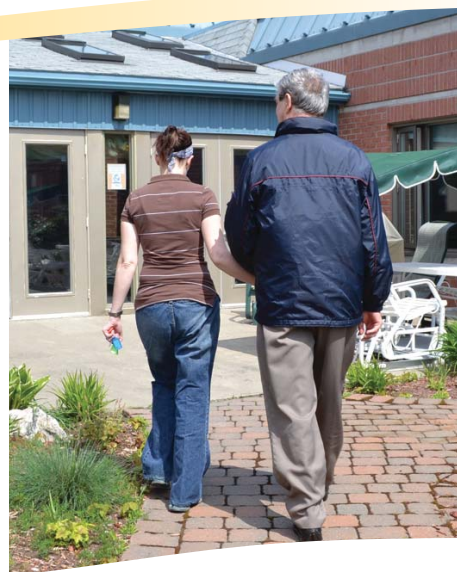
# En toute **SÉCURITÉ**

## **Un environnement sécuritaire**

Afin que vous puissiez profiter d'un milieu de vie agréable et sécuritaire, plusieurs moyens sont mis en place (ex. : portes d'entrée limitant l'accès de soir et de nuit, portes magnétisées dans certaines cages d'escaliers, système d'alarme incendie).

Pour des raisons de sécurité, il est interdit de faire brûler des chandelles ou des lampions. En cas d'incendie, nous avons un plan d'évacuation bien défini. Le cahier des procédures est disponible en tout temps (au bureau de service) si vous désirez le consulter.

Vos effets et biens personnels : Il est recommandé de ne garder en votre possession que l'argent nécessaire à vos besoins immédiats. Il est souhaitable qu'il en soit de même pour vos objets de valeur, car l'établissement n'est pas responsable des bris, pertes ou disparitions de vos biens personnels.



# **Dans le respect de vos DROITS**

## **Le code d'éthique**

Le code d'éthique du CSSS de Montmagny-L'Islet reflète entièrement les valeurs préconisées par l'établissement. Ce document, que vous retrouverez dans votre pochette d'accueil, reconnaît vos droits en tant qu'utilisateur de services et fait référence à une manière d'agir ou de se comporter afin d'assurer le bien-être de la personne et le respect de ses droits. Ainsi, votre statut distinctif de résident hébergé vous reconnaît les droits suivants :

- Le droit d'exprimer librement vos opinions, vos insatisfactions et vos suggestions sur l'ensemble des services que vous recevez
- Le droit d'être informé et d'être consulté sur tout ce qui vous concerne et sur ce qui se passe dans votre milieu de vie : votre état de santé, les nouvelles politiques de l'établissement, les projets d'aménagement, etc.
- Le droit d'être vouvoyé en tout temps par tous les intervenants et les bénévoles
- Le droit d'être respecté dans votre espace privé : votre chambre, c'est votre chez vous...
- Le droit d'avoir une vie personnelle privée à tous les niveaux
- Le droit de choisir et mener le mode de vie que vous désirez : socialiser ou non avec les autres, participer ou non aux activités suggérées, choisir votre heure de coucher, etc.

- Le droit d'avoir des contacts à l'extérieur et de les maintenir à votre guise
- Le droit à un environnement calme et sécurisant
- Le droit de faire des choix et de les modifier
- Le droit à la confidentialité de votre dossier et de vos informations que vous choisissez de transmettre. Le personnel de l'établissement est lié par le secret professionnel. Votre dossier étant confidentiel, vous êtes en droit d'exiger la discrétion la plus totale de son contenu. Toute discussion et toute consultation concernant votre état de santé demeurent confidentielles.

## Les comités qui vous représentent

Il existe un comité des usagers pour l'ensemble du CSSS de Montmagny-L'Islet. Ses principaux rôles auprès des usagers sont l'information, la défense de leurs droits, la promotion de l'amélioration de leurs conditions de vie et l'accompagnement pour ceux qui désirent manifester leur insatisfaction face aux services reçus ou pour adresser une plainte à l'établissement. Dans chaque centre d'hébergement, il existe aussi un comité de résidents qui est composé de gens de votre milieu de vie. Votre comité de résidents est le gardien de vos droits et de la qualité de votre milieu de vie. Ses principales fonctions sont de vous renseigner sur vos droits et vos obligations, de défendre vos droits et intérêts et de promouvoir l'amélioration de vos conditions de vie en évaluant votre degré de satisfaction à l'égard de l'ensemble des services que vous recevez. Si vous avez des interrogations ou des observations, n'hésitez pas à lui en faire part.

## En cas d'insatisfaction

Pour nous, la satisfaction des résidents et de leurs proches est un gage de qualité. Si vous êtes insatisfait d'un service ou estimé avoir été lésé dans un de vos droits, nous vous invitons à en discuter d'abord avec l'infirmière responsable ou le coordonnateur d'activités. Si vous n'obtenez pas satisfaction et que vous désirez porter plainte, vous pouvez le faire verbalement ou par écrit, en vous adressant au commissaire local aux plaintes et à la qualité des services afin d'obtenir les explications, les réponses ou les correctifs appropriés.



# Avec nos précieux **PARTENAIRES**

## Les bénévoles

Les bénévoles occupent une place importante dans votre milieu de vie. Leur présence chaleureuse contribue à semer la vie. Ces gens de cœur offrent généreusement leur temps et leur savoir-faire afin de soutenir l'organisation des activités sociales, récréatives et liturgiques. De plus, ils sont disponibles pour vous accompagner lors de sorties et pour effectuer des visites d'amitié.



## Les fondations

Au CSSS de Montmagny-L'Islet, trois fondations œuvrent pour améliorer la qualité de vie et l'excellence des services. En faisant un don à l'une ou l'autre de ces fondations, vous participez au mieux-être des gens de notre communauté : achat d'équipements spécialisés (lits électriques, fauteuils adaptés), amélioration de la qualité de l'aménagement des espaces communs (téléviseurs, balançoires), achat d'appareils médicaux perfectionnés et contribution financière servant à la réalisation d'activités et de projets spéciaux pour les résidents. Vous pouvez donc adresser votre don à :



### **Fondation Rayons d'espoir**

(pour les CLSC et les centres d'hébergement MRC de Montmagny)

10, rue Alphonse, Saint-Fabien-de-Panet (Québec) G0R 2J0

**418 249-2572** • Téléc. : 418 249-2507

### **Fondation des services de santé de la MRC de L'Islet**

(pour les CLSC et les centres d'hébergement MRC de L'Islet)

430, rue Jean-Leclerc, Saint-Jean-Port-Joli (Québec) G0R 3G0

**418 598-3355** • Téléc. : 418 598-9800

### **Fondation de l'Hôtel-Dieu de Montmagny**

(pour l'Hôpital de Montmagny)

350, boulevard Taché Ouest, Montmagny (Québec) G5V 3R8

**418 248-0630** • Téléc. : 418 248-6838

## **Noël du Bonheur**

Nous sommes fiers d'être partenaires de l'organisme Noël du Bonheur qui a pour mission d'enseigner la vie des personnes hébergées. Grâce à une levée de fonds annuelle réalisée conjointement, nous sommes en mesure de vous offrir des morceaux de bonheur supplémentaires, tout au long de l'année.



# Aide-mémoire

## **Votre contribution financière**

C'est le ministère de la Santé et des Services sociaux qui détermine le coût de votre hébergement. Le taux de votre contribution est calculé en fonction de vos biens (avoirs), de votre revenu et selon la chambre que vous avez choisie. Afin de connaître les modalités de paiement, vous serez invité à prendre rendez-vous avec l'agente administrative qui vous informera sur les documents requis pour remplir les formulaires nécessaires et pour souscrire au mode de paiement par virement bancaire mensuel automatisé.

## **Changement d'adresse**

Il est important de nous aviser de toutes modifications concernant les coordonnées de l'une ou l'autre des personnes significatives à rejoindre.

## **Ce que vous devez prévoir**

Vous êtes ici comme à la maison. Vous portez donc vos vêtements habituels. Il est de votre responsabilité cependant d'identifier tous vos vêtements ainsi que tous les nouveaux vêtements à venir. Pour certaines personnes, l'usage de vêtements adaptés peut être requis afin de vous assurer un plus grand bien-être. En cas de nécessité, nous vous suggérerons une ressource afin que vous puissiez en faire l'achat à vos frais.

Nous vous invitons à apporter et utilisez vos articles personnels utiles au quotidien tels que votre rasoir personnel, votre coupe-ongles, votre brosse à cheveux, vos produits de beauté, un contenant pour vos prothèses dentaires, etc.

Certains articles de toilette tels que le savon, le shampooing, la crème hydratante pour le corps, le déodorant, le dentifrice, les mouchoirs de papier et les produits d'incontinence sont fournis par l'établissement. Cependant, si vous le préférez, vous pouvez utiliser vos produits personnels.

## Les documents à apporter à votre admission

- Spécimen de chèque.
- Carte d'assurance maladie.
- Formulaire d'histoire de vie (si vous n'avez pas eu la possibilité de le remettre à votre intervenant social avant votre admission).

## Notes

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---



***Bienvenue !***

*Au plaisir de vous croiser...*